



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ESON

Délibération numéro :
2021/112

Motion

ETAIENT EXCUSES : Jean-Louis JALLAGEAS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 mai 2021, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 avril 2021

La Maire

A l'heure où il est plus que jamais fondamental pour notre nation de préserver et de renforcer l'accompagnement et la formation de nos jeunes durement éprouvés par les périodes de déscolarisation qu'ils subissent encore à ce jour, nous souhaitons alerter le Ministre de l'Éducation Nationale et plus largement le Gouvernement des conséquences désastreuses de la baisse des moyens annoncée aux établissements d'enseignement secondaire à Millau.

Nous voulons par la présente motion rappeler notre attachement à un enseignement de qualité pour nos enfants et de nos jeunes. Si nous saluons le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les territoires prioritaires, nous ne pouvons pas accepter que ces renforcements se fassent au détriment des autres classes et des autres secteurs. Nous refusons d'opposer le primaire au secondaire et l'urbain ou le périurbain au rural. TOUS les enfants doivent avoir les meilleures chances de réussite quel que soit leur âge ou leur lieu de résidence.

Concrètement, la baisse des moyens (DGH) à Millau va se traduire par une moyenne de 36 élèves par classe en lycée et de 30 en collège.

Comment prendre en compte les difficultés ? Les différentes façons d'apprendre et placer le jeune au cœur des apprentissages ?

Comment parvenir à « raccrocher » des jeunes en décrochage après ces 18 mois d'enseignement dégradé ?

Comment accompagner les difficultés des élèves parfois très affectés par la période anxiogène et déstabilisante que nous traversons ?

En outre, cette baisse de moyen au lycée s'ajoute à la réforme du baccalauréat. Dès cette année, plusieurs enseignements de spécialités ne pourront pas être proposés à Millau. Lorsqu'en milieu urbain les lycées jouent la complémentarité dans le choix des spécialités et options, cela a peu de conséquence sur l'orientation et donc la

réussite des élèves. En revanche, dans notre département, quand le lycée perd un enseignement de spécialité, les familles ne peuvent pas toujours envisager un départ en internat. Cela constitue une véritable rupture d'égalité non seulement entre rural et urbain qui n'offrent plus les mêmes chances de réussites mais au-delà, ce sont nos jeunes qui n'ont plus la même ouverture sur le champ des possibles pour leur orientation et pour leur choix de vie.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la réduction de ces dotations horaires, qui loin de répondre aux besoins des élèves, entérine une situation de pénurie et des conditions d'enseignement très fortement dégradées.

Nous demandons que l'on puisse revenir sur ces choix qui relèvent, selon nous, d'une approche trop comptable en reconsidérant les moyens affectés pour la prochaine rentrée et en préservant l'équité territoriale chère au Président de la République qui s'était engagé à « ne pas déshabiller les campagnes au profit des grandes villes ».

Le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la présente motion.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.